

---

*Délibération 3 : Affectation des résultats 2024*

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur **André-Luc DUBOIS**, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 17 mars 2025, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **André-Luc DUBOIS, Mathilde DEROOSE, Laurent GAYOU, Karine COISNE, Béatrice ABERGIL, Frédéric SAUVAGE, Lidwine KHELIFA, Lionel LERANT, Maxence WILLEMS, Stéphane WALLET, Fabrice CARY, Pascal SERGENT**

Absents excusés :

**Cathy BRAZAO, qui donne procuration Mme Béatrice ABERGIL**

Absents :

**Audeline HOGUET**

**Elodie CAZIER**

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
12	1	13

Monsieur Maxence WILLEMS est élu secrétaire de séance.

---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André-Luc DUBOIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

· Un déficit de fonctionnement de : 35 137.33 €  
· Un excédent reporté de : 190 738.80 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 155 601.47 €**

· un excédent d'investissement de : 105 481.44 €  
· Un excédent reporté de : 56 290.83 €

**Soit un fond de roulement de : 161 772.27 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

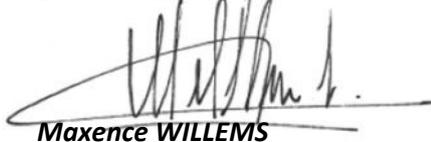
Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent :	317 373.74 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	75 000 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent :	80 601.47 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :	161 772,27 €

Résultat du vote :

<b>Pour</b>	<b>12</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Ne prend pas part au vote</b>	

**Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, les membres présents,  
Pour Copie Conforme,**

La secrétaire de séance



**Maxence WILLEMS**

Le Maire,



**André-Luc DUBOIS**

Compte tenu de la transmission en préfecture le 25/03/2025 et de l'affichage sur le site internet, M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.